

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents excusés : Mme Yvelise BOUVIER, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Isabelle LELOUP,

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Yvelise BOUVIER à Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT à Mme Martine PIERSIELA, M. Tony LAÏSSOUB à M. Jean-Pierre GLINEL Mme Isabelle LELOUP à Mme Fabienne AUDOUARD,

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Betty GODIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Betty GODIN est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 Mars 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3 (3 membres absents au conseil municipal du 30 mars 2017)

Le compte-rendu du 30 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 4 (4 membres absents au conseil municipal du 16/05/12/2017)

Le compte-rendu du 16 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ARRETS DE BUS A SAINT MARTIN DE FONTENAY ET SAINT ANDRE SUR ORNE POUR DESSERVIR LA ZAC « SUISSE NORMANDE » DE ST ANDRE SUR ORNE

Depuis plusieurs années l'entreprise Legallais Bouchard sollicite Caen la mer pour la création d'un point d'arrêt Twisto au niveau du parc d'activités de la Suisse Normande. La création de cet arrêt serait prise en charge à 100% par la Communauté Urbaine et n'entraînera aucun changement de statut pour la commune de Saint Martin de Fontenay vis-à-vis des transports en commun de CAEN LA MER. Les habitants de Saint Martin de Fontenay pourront bénéficier de cet arrêt pour rejoindre Caen au tarif TWISTO.

Autorisation de convention de permission de voirie

Délibération n° MA-DEL-2017-043

Votants : 22

Pour : 14

Contre : 2

Abstentions : 6

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à la majorité, la convention de permission de voirie et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage

Délibération n° MA-DEL-2017-044

Votants : 22

Pour : 14

Contre : 2

Abstentions : 6

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à la majorité, la délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté urbaine de Caen la Mer pour les travaux d'aménagement d'un arrêt de bus sur le territoire de la commune de Saint Martin De Fontenay et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

➤ Commission Gestion des Personnels

• Avancement de grade – Délibération sur les ratios

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%

Délibération n° MA-DEL-2017-045

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE, vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 juin 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité les ratios d'avancement de grades ci-dessus présenté et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

• Avancement de grade – création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Il s'agit de créer le poste pour permettre l'avancement d'un agent promouvable dès cette année.

Délibération n° MA-DEL-2017-046

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

➤ **Commission Travaux Urbanisme PLU**

- **Commission PLU** : Compte rendu synthétique des deux dernières réunions de la commission des 6 et 21 juin 2017 – changement d'interlocuteur chez Emergence : M. POULAIN prend la suite de M. LAURENT. La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 11 juillet 2017 à 18 h 30
- **Commission Travaux** : point sur les travaux dans la commune
- **EPFN – Intervention pour l'acquisition de la parcelle 3 avenue Léonard Gille et mobilisation du fonds friche**

La Municipalité a demandé l'intervention auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°198 d'une contenance de 3 426 m² sise 3 avenue Léonard Gille sur laquelle est prévue une intervention friche (dépollution et démolition). Conformément aux critères de prise en charge du Programme Pluriannuel d'intervention de l'EPF, la commune doit s'engager à réaliser sur le périmètre, un programme de logements comportant une densité minimum de 10 logements par hectare.

Délibération n° MA-DEL-2017-047

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire :

- à signer la convention relative aux acquisitions des biens et réserves foncières concernés par le projet
- à demander un avis actualisé aux services des domaines.

➤ **SIAVALOR**

- **Transfert de la compétence SPANC**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le transfert de la compétence du contrôle des assainissements non collectif, à partir du 4 septembre 2017, au SIAVALOR qui procédera à la modification de ses statuts.

Délibération n° MA-DEL-2017-048

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au transfert de la compétence du contrôle des assainissements non collectif au SIAVALOR, à partir du 4 septembre 2017.

- **Modification des statuts**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVALOR), étend sa compétence en matière de contrôle des raccordements au réseau de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées du réseau collectif à celui des réseaux non collectifs dès le 4 septembre 2017. Cette modification de statuts est soumise pour accord aux Conseils Municipaux des communes concernées.

Délibération n° MA-DEL-2017-049

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après présentation des nouveaux statuts du SIAVALOR et sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification des statuts du SIAVALOR.

➤ **Commission Enseignement**

• **Rythmes scolaires et Convention d'objectifs pour la gestion des temps d'activités périscolaires (TAP)**

Suite aux élections présidentielles et législatives, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques entraîne des réflexions et des discussions au niveau des équipes enseignantes et des collectivités territoriales.

Compte-tenu :

- de l'engagement pris avec la Ligue de l'Enseignement scolaire pour l'année 2017-2018
 - des délais restreints pour la préparation de la rentrée scolaire de septembre prochain
 - de la décision qui sera prise pour l'école maternelle intercommunale sachant que les parents souhaitent un retour à 4 jours et que le président du syndicat évoque ne pas être prêt pour le faire dès la rentrée prochaine
 - des résultats du sondage de l'école primaire,
- il paraît judicieux de ne pas prendre de décision dans l'urgence et de se donner un temps de réflexion pour se coordonner et s'organiser avec les différentes instances.

Après discussion, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la modification de la délibération prise en mai dernier et l'autorisation de signer la convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune et la Ligue de l'Enseignement pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 août 2018.

Délibération n° MA-DEL-2017-050

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération prise en mai dernier et autorise Mme Le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune et la Ligue de l'Enseignement pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 août 2018.

• **Position de la commune sur le projet d'extension des locaux de l'école maternelle intercommunale Jacques PREVERT et projet de groupe scolaire à Saint Martin de Fontenay**

Par courrier en date du 11 avril et 2 juin 2017, le Maire de Saint André sur Orne demande la position de notre commune sur l'avenir de notre école maternelle intercommunale du fait de son exigüité et d'une possibilité d'extension grâce à une propriété de Saint André sur Orne mitoyenne de l'école. La Municipalité de Saint André sur Orne souhaiterait pouvoir se déterminer au plus vite sur le devenir de la propriété concernée.

Délibération n° MA-DEL-2017-51

Votants : 22

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 6

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de groupe scolaire regroupant les élèves de la maternelle et du primaire sur le site de Saint Martin de Fontenay.
- Se positionne contre un projet d'extension de l'école maternelle intercommunale sur une propriété mitoyenne de cette école située rue des Canadiens à Saint André sur Orne.

• **Ecole Primaire Charles Huard – conseil d'école du 22 juin 2017**

- Présentation des effectifs
- Organisation pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018
- Bilan des projets menés au cours du 3^{ème} trimestre
- Utilisation des locaux scolaires
- Travaux équipements

• **Conseil Syndical de l'école Maternelle – conseil syndical du 4 juillet 2017**

Ordre du jour : Compétence du syndicat quant à la facturation des repas du site de Saint Martin de Fontenay

➤ **Commission Finances**

- Certificat administratif
- Budget 2017 – dotations diverses (fiches de notification)
- Subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de mise en accessibilité de l'église

➤ **Commission Loisirs Culture Bibliothèque**

- Convention entre la commune de Saint Martin de Fontenay et l'établissement scolaire Charles Huard concernant l'accueil de classes à la bibliothèque.

Délibération n° MA-DEL-2017-52

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame DESMOUCEAUX et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la convention entre la bibliothèque municipale et l'école Charles Huard et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

➤ **Tirage au sort des listes pour les Assises**

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017, le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué. Il s'agit de :

Mme EYRAUD Martine
Mme HENRY Anaïs
Mme LELONG Sabrina
M. OZOUF Pierre
Mme POULAIN DE SAINT PÈRE Annie
Mme VOISIN KATIA

Délibération n° MA-DEL-2017-53

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la liste tirée au sort à partir de la liste électorale dans le cadre de la constitution des jurys d'Assises.

➤ **Arrêté portant projet de périmètre du syndicat mixte RESEAU**

Arrêté préfectoral en date du 19 mai 2017 portant projet de périmètre du Syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen issu de la fusion du syndicat dit RESEAU et du syndicat d'eau de la Source de Thaon. Il sera mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat d'alimentation en eau potable de la Source de Thaon au 31 décembre 2017 en vue de sa dissolution. Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération approuvant le projet de périmètre et acceptant la modification des statuts.

Délibération n° MA-DEL-2017-54

Votants : 22

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de périmètre du Syndicat mixte et accepte la modification des statuts qui en découle.

➤ **Indemnités de gardiennage des églises**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est ainsi fixé en 2017 :

- à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de 120.97 € pour l'indemnité de gardiennage de l'église de Saint Martin de Fontenay pour l'année 2017

Délibération n° MA-DEL-2017-55

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 120.97 € pour l'indemnité de gardiennage de l'église de Saint Martin de Fontenay pour l'année 2017.

➤ **Convention d'occupation des locaux communaux par les syndicats de la maternelle, du collège, de la musique et danse et d'assainissement**

Il s'agit des conventions 2017 pour la mise à disposition des locaux au sein de la mairie pour les syndicats

Syndicat d'Assainissement (SIAVALOR) (1 072,15 €)

M. GLINEL, Président du syndicat concerné ne participe pas à la délibération

Délibération n° MA-DEL-2017-56

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Syndicat intercommunal du Collège (980,84 €)

Mme AUDOUARD, Présidente du syndicat concerné ne participe pas à la délibération

Délibération n° MA-DEL-2017-57

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Syndicat intercommunal de l'école maternelle (980,84 €)

M. MALAQUIN, Vice-Président du syndicat concerné ne participe pas à la délibération

Délibération n° MA-DEL-2017-58

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Syndicat intercommunal de l'école de musique et de danse (490,42 €)

Mme DESMOUCEAUX, Vice-Présidente du syndicat concerné ne participe pas à la délibération

Délibération n° MA-DEL-2017-59

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

*Fait en deux exemplaires à
Saint Martin de Fontenay*

Le Maire
Martine Piersiela
Martine PIERSIELA

